

**ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE
2018 / 2019**

DATES ET HORAIRES DE RENTRÉE

Cycle préparatoire		Cycle d'ingénieur			Master Foncier	
IG1	IG2	IG3	IG4	IG5	MF1	MF2
31 août à 14h	31 août à 11h	4 sept à 10h	3 sept à 11h30	3 sept à 10h	4 sept à 10h	3 sept à 14h

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité relatifs à l'ESGT sont à verser par chèque à l'ordre de « Régie MS »

Votre formation →	IG1, IG2 (1)		IG3, IG4, IG5	MF1, MF2
	à régler à : l'ESGT	à régler à : l'Université du Mans	l'ESGT	l'ESGT
Droits d'inscription (2)	431 €	170 €	601 €	243 €
Droits complémentaires	200 €	-	200 €	200 €
Coût total inscription sans exonération	631 €	170 €	801 €	443 €
Coût total inscription si boursier (2)	200 €	0 €	200 €	200 €

(1) : **Les droits de scolarité pour le cursus IG1 et IG2** sont décomposés en 2 règlements distincts, du fait de la double inscription à l'ESGT et à l'Université du Mans

(2) : Les **élèves boursiers** sont exonérés des droits d'inscription. **L'avis d'attribution de bourse (recto/verso)** devra **impérativement** être remis à la rentrée. Cette attestation est téléchargeable sur le site du CROUS avec vos identifiants personnels : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pièces sont à fournir

impérativement et uniquement le jour de la rentrée

Pour tous :

- **Le règlement des frais de scolarité**
- **L'avis d'attribution de bourse** le cas échéant
- **L'attestation du paiement de la contribution « Vie étudiante et campus »**, à télécharger sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- **Une attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire** valide pour l'année universitaire 2018/2019 entière (minimum jusqu'au 31 août 2019). Il doit y être mentionné impérativement : « année scolaire 2018/2019 » et « activités scolaires et extra-scolaires » ou « stages couverts »

Pour les nouveaux étudiants (IG1, IG3 et MF1) :

- **1 Photo d'identité récente**
- **N° INE** : se munir du numéro INE (ou appelé BEA) figurant sur votre relevé de notes du Bac (11 caractères)
- **La photocopie de la carte d'identité ou du passeport** en cours de validité
- **Suivant votre formation :**
 - pour les IG3 issus du concours BTS : **la copie de l'attestation de réussite au BTS**
 - pour les MF1 : **l'attestation de réussite en L3**
- **Pour les étudiants étrangers :**
 - La photocopie du titre de séjour
 - La photocopie de l'extrait d'acte de naissance

Important :

Il ne sera pas délivré de certificat de scolarité ni de carte d'étudiant en cas de dossier incomplet

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES DE TOUSSAINT	Semaine 44	du 27/10/18 au 04/11/18 inclus
VACANCES DE NOËL	Semaines 52 et 01	du 22/12/18 au 06/01/19 inclus
VACANCES D'HIVER	Semaine 7	du 09/02/19 au 17/02/19 inclus
VACANCES DE PRINTEMPS	Semaines 15 et 16	du 06/04/19 au 22/04/19 inclus
PONT DE L'ASCENSION		du 30/05/19 au 02/06/19 inclus
FIN DES COURS		le 21/06/19 au plus tard

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES

Prévoir la cotisation à l'association des élèves de l'ESGT (appelée également BDE - Bureau des Élèves), d'un montant de 15 euros, à régler directement auprès du BDE à votre arrivée, en espèces ou par chèque à l'ordre de BDE-SUPGÉTO.

CONTACTS AU SERVICE DE LA SCOLARITÉ

IG1, IG2 et IG5 : Hélène MASSOT : 02 43 43 31 20 – helene.massot@lecnam.net

IG3 et IG4 : Danielle CHAUSSUMIER : 02 43 43 31 13 – danielle.chaussumier@lecnam.net

MF1 et MF2 : Patricia BUSSON : 02 43 43 31 16 – patricia.busson@lecnam.net

L'ESGT est fermée du 21 juillet au 19 août 2018